



Communiqué de presse

Informations : +41 61 280 8188
press.service@bis.org
www.bis.org

Réf :

24 novembre 2004

Banques centrales et régulateurs des marchés des titres publient des recommandations pour les contreparties centrales

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) publient ce jour un rapport intitulé *Recommendations for Central Counterparties*, disponible sur les sites BRI (www.bis.org) et OICV (www.iosco.org).

Préparée par le Groupe de travail sur les systèmes de règlement de titres, institué conjointement par le CSPR et le Comité technique de l'OICV, cette publication énonce des normes détaillées pour la gestion des risques des contreparties centrales – institutions qui s'interposent entre les contreparties aux transactions financières, pour agir en qualité d'acheteur vis-à-vis du vendeur et inversement.

Une contrepartie centrale bien conçue, dotée de mécanismes appropriés de gestion des risques, réduit l'exposition potentielle de ses participants et contribue à l'objectif de stabilité financière. Les contreparties centrales, toutefois, concentrent aussi les risques et la responsabilité de la gestion de ces risques. C'est pourquoi il est essentiel, pour l'infrastructure des marchés où elles opèrent, qu'elles exercent un contrôle des risques efficace et disposent de ressources financières adéquates. Comme les marchés financiers sont intéressés à développer les contreparties centrales et à élargir la gamme de leurs services, le Groupe de travail a élaboré un ensemble de recommandations pour la gestion de leurs risques.

En mars 2004, le CSPR et le Comité technique de l'OICV avaient publié ce rapport aux fins de consultation. Plus de quarante contributions ont été reçues de banquiers centraux et de régulateurs des marchés des titres ainsi que de membres (opérateurs et participants) de contreparties centrales. Le Groupe de travail en a tiré un grand bénéfice.

Le rapport définitif comporte quinze grandes recommandations, largement commentées, qui couvrent les principaux types de risques auxquels sont exposées les contreparties centrales. Il précise le domaine d'application visé par ces recommandations et leur relation avec un précédent rapport du Groupe de travail, intitulé *Recommendations pour les systèmes de règlement de titres*. Il expose également une méthodologie permettant d'évaluer la mise en œuvre des recommandations, qui recense les aspects et questions essentiels et aide à placer les contreparties centrales dans une grille d'évaluation.

Le CSPR et le Comité technique de l'OICV invitent les contreparties centrales à évaluer elles-mêmes dans quelle mesure elles appliquent ces recommandations et à fonder leur

communication financière sur les réponses aux questions essentielles. Il conviendrait en outre que les autorités nationales responsables de la réglementation et de la surveillance procèdent, elles aussi, à une telle évaluation pour les contreparties centrales relevant de leur juridiction et qu'elles élaborent, si nécessaire, un programme de mise en œuvre.

Notes à l'intention des rédactions

1. Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) sert de forum aux banques centrales des pays du G 10 pour surveiller et analyser l'évolution des dispositifs de paiement et de règlement et examiner les questions liées aux politiques dans ce domaine. Les banques centrales hors G 10 sont de plus en plus associées à ses travaux. Le CSPR est présidé par Tommaso Padoa-Schioppa, membre du Directoire de la Banque centrale européenne ; son Secrétariat est situé à la BRI.
2. L'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) regroupe actuellement les régulateurs des marchés de titres de plus de cent juridictions qui ont décidé de coopérer pour promouvoir des normes rigoureuses en matière de réglementation, afin de garantir l'efficience et la solidité des marchés nationaux et internationaux des titres. Son Comité technique est présidé par Andrew Sheng, Président de la Hong Kong Securities and Futures Commission.
3. Le Groupe de travail sur les systèmes de règlement de titres, créé en décembre 1999, a pour mission de recommander des mesures visant à renforcer l'infrastructure des règlements de titres. Il est présidé par Patrick Parkinson, Associate Director, Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale (États-Unis) et Shane Tregillis, Assistant Managing Director, Market Conduct Group de la Monetary Authority of Singapore. *Recommendations for Central Counterparties* est le troisième rapport du Groupe de travail. Les deux premiers, *Recommandations pour les systèmes de règlement de titres* (novembre 2001) et *Recommandations pour les systèmes de règlement de titres : méthodologie d'évaluation* (novembre 2002) sont disponibles sur les sites BRI et OICV.